

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 27 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, F. MERY, M. METAIS, E. AUDEBERT, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS ( 10 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire K. WEINLAND  
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY  
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

EXCUSE ( 2 ) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Motion de soutien aux agences de l'eau**

*Etablissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences de l'eau regroupent 1800 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.*

*Actrices de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant, les agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux.*

*Les agences de l'eau se financent exclusivement par des redevances payées par les consommateurs d'eau, les industriels, les producteurs d'électricité, les agriculteurs et les pêcheurs, en fonction des quantités d'eau qu'ils prélèvent, de la pollution qu'ils rejettent ou de l'impact de leur activité sur les milieux aquatiques. L'argent collecté sert à subventionner les projets de lutte contre la pollution, de préservation des ressources en eau potable, d'économie d'eau et de gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que de restauration des rivières, milieux aquatiques, zones humides et milieux marins.*

*Les arbitrages ministériels annoncés par le Ministre d'Etat Nicolas Hulot et inscrits dans le projet de loi de finances 2018, prévoient la ponction de 200 millions d'euros des ressources des agences de l'eau au profit de l'Agence française pour la biodiversité, des parcs nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, dont l'Etat se désengage.*

*La mise en place en 2019 d'un plafonnement des redevances perçues par les agences de l'eau et le reversement du trop-perçu au budget de l'Etat ajoute une difficulté supplémentaire.*

*Les six agences de l'eau versent chaque année 1,9 milliards d'euros pour subventionner*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 21 décembre 2017**

**n°1**

**page 2/2**

*des équipements et des emplois dans les territoires, contribuant à générer au total près de 6 milliards d'euros d'investissement injectés annuellement dans l'économie locale. Les six agences représentent également 1600 emplois directs, 3000 emplois induits dans la recherche et plus de 120 000 emplois indirects.*

\* \* \* \* \*

Conscient que ce mécanisme contrevient au principe du pollueur-payeur et porte atteinte à la solidarité des territoires, dans un contexte où les collectivités doivent mettre en oeuvre la compétence GEMAPI, le Conseil Municipal demande au Gouvernement :

- de stopper les ponctions sur le budget des agences de l'eau et de préserver leur autonomie administrative et financière,
- de supprimer le plafonnement des redevances imposé aux agences de l'eau en 2019 afin que ces redevances soient exclusivement dédiées au financement d'opérations dans le domaine de l'eau et de l'environnement,
- de restaurer aux agences de l'eau les moyens humains et financiers permettant l'adaptation au changement climatique et le respect de la biodiversité.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

